

# Conflit d'intérêts et accointances avec l'extrême droite, la mairie d'Hérouville-Saint-Clair rétropédale sur sa mutuelle communale

Deux mois après avoir signé un partenariat avec une mutuelle communale, la Mut'Com, la ville d'Hérouville Saint-Clair, dans le Calvados, fait machine arrière et dénonce la convention. Les dessous d'un revirement.

Partout en France, l'engouement pour les mutuelles dites "communales" se confirme, alors qu'un grand nombre de Français renoncent à souscrire une complémentaire santé en raison de l'augmentation des tarifs et de la baisse des remboursements de soins.

Le principe est le suivant : négocier un contrat groupe de couverture santé à des tarifs avantageux avec des organismes privés, pour en faire bénéficier les habitants qui le souhaitent. Une opération absolument indolore, si ce n'est un peu de communication et la mise à disposition de locaux, pour le budget de la collectivité qui se contente de mettre en relation la mutuelle et ses habitants.

Après Caen en octobre 2024, Hérouville-Saint-Clair, la seconde ville de l'agglomération (22 500 habitants), a ainsi annoncé fin janvier 2025 le lancement de sa mutuelle communale. Avec deux offres plutôt qu'une : Mutame & Plus et Mut'Com. Et beaucoup de questions sur le pedigree "politique" de l'une des sociétés ainsi que sur des connexions familiales entre la commune et cette même entreprise.

Les deux mutuelles ont répondu à l'appel à partenariat lancé par la ville l'été dernier. En octobre, après étude comparative des candidatures, la municipalité porte son choix sur Mutame & Plus. Mais « dans un second temps », et sans plus de détails, la ville repêchera la seconde offre, celle de la Mut'Com, « qui permet de proposer des tarifs plus attractifs pour les familles et la jeunesse », explique le maire, Rodolphe Thomas, dans un courrier envoyé aux élus de l'opposition le 19 février. En outre, précise-t-il, « la concurrence dans cette situation ne peut être que bénéfique pour les Hérouvillais. »

Le 17 janvier, deux conventions de partenariat sont signées entre la ville et chacune des mutuelles, pour une durée d'un an, avec reconduction tacite pendant trois ans. La décision n'a jamais fait l'objet d'aucune délibération en conseil municipal.

Dans le cadre des mutuelles communales, il n'y a pas de marché public, puisqu'il n'y a pas de contrat

entre la collectivité et la société. Comme le rappelle le maire dans le même courrier, « la ville se positionne dans cette affaire en simple facilitateur pour informer et mettre en relation les prestataires et les Hérouvillais. »

Choisie quelques mois plus tôt par le maire Romain Bail, de Ouistreham et le maire RN Louis Aliot de Perpignan, la Mut'Com n'est pas une mutuelle à proprement parler, mais « une association d'adhérents à vocation sociale » qui propose aux administrés des communes adhérentes (200 selon son site, chiffre non confirmé par l'association car "confidentiel") différentes offres dont la principale est la Mutuelle communale.

Parmi les autres produits, une offre de téléphonie, d'achat groupé d'énergie et des prises en charge sur les activités sportives ou culturelles. La Mut'Com fonctionne comme une société de courtage qui va négocier les offres pour ses adhérents auprès d'une autre mutuelle, la Mutuelle d'Argenson, elle-même absorbée par la société Rempart Mutuelle.

Les services de la ville qui ont étudié les deux offres ont eu bien du mal à comparer les tarifs proposés : trois tarifications étaient proposées pour la Mutame, contre... 500 lignes de tarification pour la Mut'Com.

## Le fils du maire dans la boucle

Pour y voir plus clair, la municipalité pouvait s'appuyer sur le représentant local de la Mut'Com, un courtier en assurance et prêt immobilier, en exercice depuis 2022 et installé à Hérouville depuis juin 2024, Antoine Thomas. Le fils de Rodolphe Thomas...

Quelques jours avant le conseil municipal du 24 février, où le maire devait se féliciter de la mise en place de la mutuelle communale, il a tenu à rassurer sa majorité : son fils ne travaillera pas pour Hérouville. C'est pourtant bien son numéro qui était affiché sur les kakémonos de la Mut'Com lors des sept réunions d'information publique organisées par la municipalité en février.

Depuis, le contact d'une autre courtière indépendante était communiqué par la ville aux habitants. Joint par téléphone, Antoine Thomas et la nouvelle référente, Céline Colleville, n'ont pas souhaité répondre au Poulpe, pas plus que la direction de la Mut'Com à Bordeaux.

Un avocat interrogé confirme qu'il y a bien potentiellement prise illégale d'intérêts, quand bien même la municipalité n'en retire aucun avantage. « La prise illégale d'intérêts concerne toute personne dépositaire de l'autorité publique qui prend un intérêt quelconque dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement. Peu importe que l'opération soit conforme à l'intérêt général ou aux règles de procédure : l'infraction est constituée dès lors qu'un intérêt personnel entre en jeu. »

Ainsi un maire qui superviserait une procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour la vente d'un terrain communal pourrait être accusé de prise illégale d'intérêts si la société immobilière acquéreuse était gérée par son épouse, quand bien même l'offre aurait été retenue selon des critères objectifs et dans le respect des règles. Interpellé sur ce sujet, le maire Rodolphe Thomas n'a pas souhaité s'exprimer.

## **Les amitiés du patron de la Mut'Com avec le RN**

Au conseil municipal du 24 février, Vincent Louvet, élu d'opposition, a soulevé une autre question : celle des liens historiques entre la Mut'Com et l'extrême droite. Dans un article du Monde de mai 2017 (« La Mutuelle communale, vitrine sociale des mairies FN »), on apprend que le patron de la Mut'Com, Robert Ottaviani, assureur de métier, est aussi l'ex-directeur adjoint du Front National de la Jeunesse et soutien de Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2012.

En 2014, Philippe Le Gouz de Saint-Seine, catholique traditionaliste et gendre d'un conseiller politique de Marine le Pen (Jean-Marc de Lacoste-Lareymondie), rachète son cabinet, Archange conseil et patrimoine, et le fait entrer comme actionnaire dans son entreprise de courtage et de gestion de patrimoine à Bordeaux, Traditia. Le 12 juin 2015, Robert Ottaviani, en tant que cogérant de Traditia, dépose la marque La Mutuelle communale à l'Institut national de la propriété industrielle (puis La Mutuelle de mon village en 2019).

Robert Ménard, maire de Béziers, signe la première convention avec la Mutuelle Communale en 2014, suivi par d'autres maires frontistes ou proches de la droite nationale catholique : David Rachline à Fréjus, Jacques Bompard à Orange, Philippe de Beauregard à Camaret-sur-Aigues, Steeve Briois à Hénin-Beaumont... À chaque fois, les élus frontistes ont mis en avant ce choix comme une décision en faveur des plus démunis et la Mutuelle communale s'est révélée une excellente opération de communication.

Mediapart, dans un article de 2015, évoque aussi comment Robert Ottaviani, cet « ex-rockeur néonazi déploie sa "mutuelle communale" dans des villes d'extrême droite. » À l'époque, Robert Ottaviani a attaqué le journal pour diffamation, mais

il a perdu. Sa demande de déréférencement de l'article par Google a aussi été déboutée par le Conseil d'État en décembre 2023.

Sur son compte facebook, on découvre encore ses amitiés pour l'ONG d'extrême droite SOS Chrétiens d'Orient, ou pour l'ex-professeur Denis Rancourt connu comme théoricien du complot sur la Covid ou le dérèglement climatique. Mais dans les colonnes de Sud-Ouest en 2023, l'ancien assureur insiste, liste des communes adhérentes à l'appui, : sa mutuelle communale « n'a pas de couleur politique ».

En 2023, la société Traditia a confié l'exploitation de l'activité Mutuelle Communale à une filiale dédiée, Hygie Protection Sociale, société de courtage en assurance, domiciliée à la même adresse Boulevard du président Wilson à Bordeaux, dirigée par Robert Ottaviani. Ce dernier figure, aux côtés de Philippe Le Gouz de Saint-Seine, au conseil d'administration de la Mutuelle d'Argenson (celle qui signe le contrat mutualiste pour les adhérents de la Mut'Com).

Lors du conseil municipal du 24 février, le maire Rodolphe Thomas a refusé de « polémiquer sur cette histoire. Ce n'est pas que je l'apprends, mais quand on se renseigne on va jusqu'au bout. Je ne crois pas que Bondy, qui a souscrit un partenariat avec cette mutuelle, puisse être considérée comme une ville d'extrême droite. »

La commune LR a en effet signé un contrat de partenariat avec la Mut'Com en 2021 et mis à disposition d'un salarié un bureau au CCAS. Mais à la différence d'Hérouville, la décision avait fait l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Dans un communiqué du 24 mars, la ville d'Hérouville annonce qu'elle résilie la convention avec la Mut'Com « au regard des récents événements intervenus concomitamment à la signature de cette convention et diffusés par voie de presse, ainsi que des vérifications opérées en interne. »

Interrogée sur ces « événements », la mairie a répondu par un second communiqué, le 28 mars. Il y est écrit que « les graves allégations à l'égard de la direction de la Mut'Com nationale » portées par Vincent Louvet lors du conseil municipal et relayées par Ouest-France (27 février) et les réseaux sociaux, ont eu de « lourdes conséquences que personne ne pouvait anticiper ».

Dès lors, la courtière désignée s'est « désengagée malgré les rendez-vous pris, considérant que sa probité avait été fortement entachée par les propos de l'opposition ».

C'est un peu comme Emmanuel Macron avec la crise climatique : la municipalité ne pouvait prévoir que les liens existants entre la Mut'Com et l'extrême droite ou entre la Mut'Com et le fils du maire pourraient avoir des conséquences. Le sujet ne manquera pas d'être évoqué ce lundi 31 mars lors d'un conseil municipal qui s'annonce particulièrement animé.